



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RÉSEAU JUDICIAIRE EUROPÉEN EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE

---

RAPPORT ANNUEL 2022





# SOMMAIRE

---

INTRODUCTION	
Quelques mots sur le réseau en 2022	p.3
LE RÉSEAU JUDICIAIRE EUROPÉEN	p.4
LES REQUÊTES RJECC EN STATISTIQUES	p.8
LES RENCONTRES ENTRE LES MEMBRES DU RÉSEAU	p.14
LA PROMOTION DU RJECC : LE PROJET CLUE	p.20
REMERCIEMENTS	p.26



# INTRODUCTION

---

## Quelques mots sur le réseau en 2022

L'année 2022 a marqué la deuxième année du projet CLUE (Connaître la législation de l'Union Européenne). Financé en 2019 pour deux ans par la Commission européenne pour développer des actions de communication et de formation à destination des praticiens français, ce projet est un vrai vecteur de développement du réseau français.

Ce rapport d'activité est l'occasion de dresser le bilan de ce projet. Pendant toute cette année, les différentes activités mises en place ont permis d'aller à la rencontre des praticiens et ainsi d'identifier les principales problématiques qu'ils rencontrent dans leur traitement des dossiers transfrontières. La conclusion est plutôt claire, la majorité des problèmes rencontrés par les praticiens tournent autour des questions d'accès au droit étranger et de l'exécution des décisions au sein de l'espace européen. Cette tendance est visible au travers des requêtes reçues par le point de contact national. En effet, sur les 100 requêtes reçues en 2022, un quart sont relatives à des demandes d'information sur le droit étranger et un tiers concernent la reconnaissance et l'exécution des décisions ou la signification des actes dans l'Union européenne.

De nombreux outils du projet ont pu être également concrétisés tels qu'une nouvelle vidéo, de nouveaux séminaires en matière civile et commerciale, des podcasts, des fiches d'information sur le RJEC. L'objectif reste néanmoins le même : améliorer la coopération judiciaire mais aussi garantir le dialogue européen et interprofessionnel.



# LE RÉSEAU JUDICIAIRE EUROPÉEN

---



---

## Qu'est-ce que le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) ?

Le RJECC a été créé par la décision du Conseil de l'UE du 28 mai 2001 ([2001/470/CE](#)). Il est composé de points de contact nationaux chargés de la bonne application du droit européen en matière civile et commerciale au sein des États membres. Il permet d'échanger des informations entre les juridictions et d'améliorer la connaissance des instruments européens. Tous les États membres de l'UE, à l'exception du Danemark, y participent.

Depuis 2009, et sous l'impulsion de la France, le réseau s'est élargi aux professions juridiques en intégrant les ordres professionnels qui concourent directement à l'application du droit et des instruments européens.

---

## Quels sont les objectifs du réseau ?

D'un part, il vise à faciliter les relations et renforcer la coopération entre les autorités judiciaires nationales des États membres. Par exemple, le réseau permettra de connaître l'état d'avancement d'une demande de notification transfrontière d'une décision judiciaire ou d'une demande d'expertise dans un autre État impliquant la mise en relation des autorités compétentes en cas de problème.

D'autre part, il permet d'apporter son assistance aux professionnels du droit pour la bonne application des textes européens. Le RJECC alimente le [portail e-Justice](#) pour fournir des informations aux praticiens et citoyens européens sur les procédures nationales.

---

## Qui sont les membres du réseau ?

Le RJECC est composé d'un ou plusieurs points de contact nationaux désigné(s) par chaque État membre, ainsi que d'autres acteurs du droit européen : instances représentatives des professions, magistrats de liaisons, et autorités centrales désignées par les règlements européens.

Ils sont les interlocuteurs directs du secrétariat du réseau, qui est porté par la Commission européenne (Direction Générale Justice et Consommateurs). La secrétaire du réseau à la Commission européenne est actuellement Marie Vautravers.

---

## Comment s'organise le réseau en France ?

Le point de contact national est un magistrat du département de l'entraide, du droit international privé et européen (DEDIPE) au ministère de la Justice. Expert en matière de coopération civile, il est en relation direct avec les points de contact des autres États membres qu'il connaît bien et peut ainsi contacter directement les autorités compétentes étrangères.

Depuis septembre 2020, le point de contact national est Catherine Rumeau, adjointe à la cheffe du Département de l'entraide, droit international privé et européen.

.....

Le DEDIPE exerce également un suivi transversal des négociations d'instruments européens au sein de la direction des affaires civiles et du sceau.

Il fournit une expertise en droit de l'Union et droit international privé (DIP), représente la France à la Conférence de La Haye de droit international privé et dans d'autres organisations internationales. Il est désigné comme autorité centrale pour l'application de la plupart des instruments de coopération en matière civile et commerciale et est en charge de la mise en œuvre de cette coopération.

Pour plus d'informations sur l'entraide civile internationale : [cliquez ici](#)

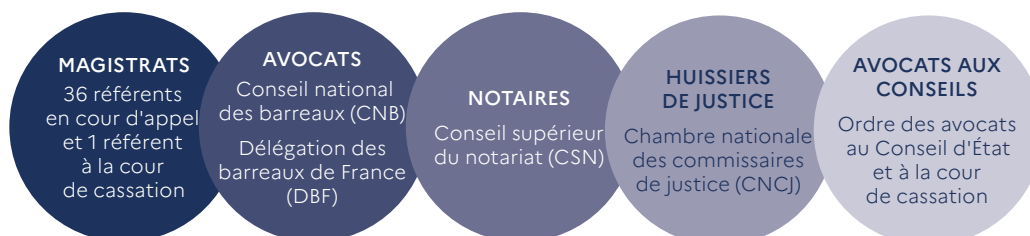
.....

Dans chaque cour d'appel et au sein de la Cour de cassation, un **magistrat référent du réseau** est désigné : il est un relais qui facilite localement la diffusion d'informations sur le droit européen et informe le point de contact national français des difficultés rencontrées par les praticiens.

Les avocats, avocats aux Conseils, notaires et commissaires de justice sont membres du RJECC par le biais des **représentants de leur profession**. Ils participent activement aux travaux du RJECC.

### POINT DE CONTACT NATIONAL

Magistrat à la direction des affaires civiles et du sceau





---

## Quels changements pour le réseau français en 2022 ?

Il y a eu des changements au sein des magistrats référents en cour d'appel. Au cours de l'année 2022, il y a 10 nouveaux magistrats référents dans les cours d'appel d'Aix-en-Provence, Basse-Terre, Chambéry, Douai, Lyon, Montpellier, Nîmes, Nouméa, Poitiers et Rennes. La [liste des référents](#) est publiée sur l'espace RJEC sur justice.gouv.fr et sur l'intranet Justice. Pour les accueillir, le point de contact national leur transmet lors de leur nomination un guide pratique du référent RJEC en cour d'appel ainsi que les informations utiles sur le réseau.



# LES REQUÊTES RJECC EN STATISTIQUES

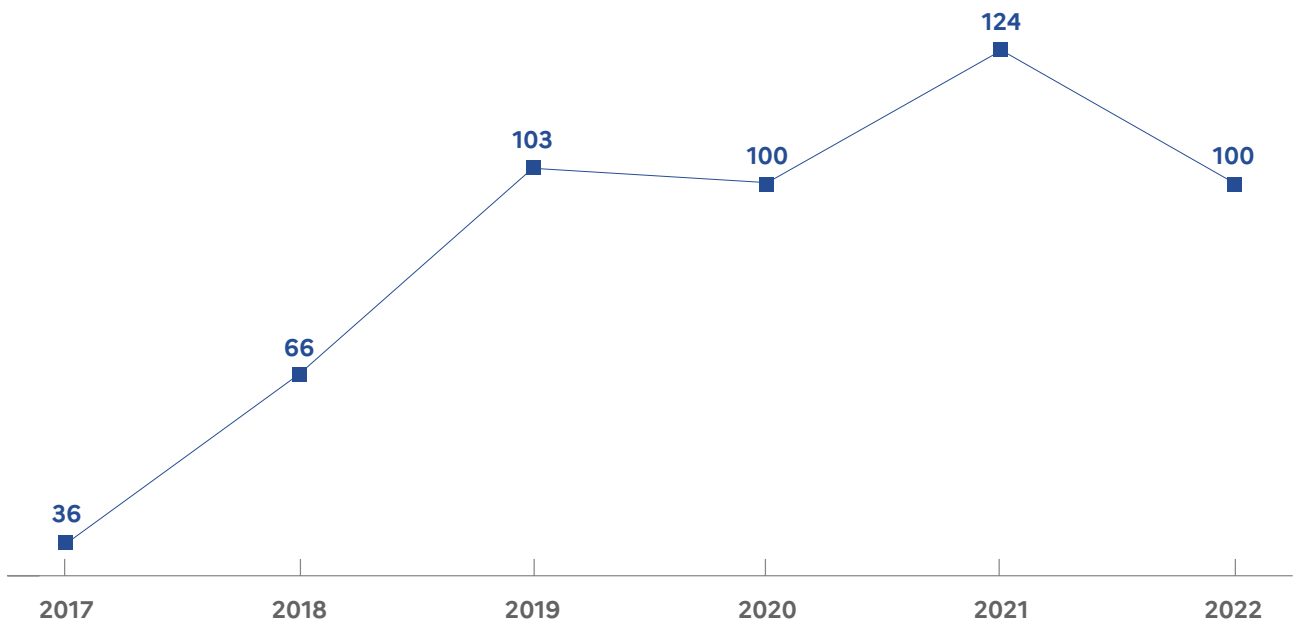
---



Le point de contact national reçoit chaque année un certain nombre de requêtes dans le cadre du RJECC. En effet, en vertu de l'article 5 de la décision, les point de contacts ont pour mission de :

- A.** S'assurer que les autorités judiciaires locales bénéficient d'une information générale concernant les actes communautaires et internationaux en matière de coopération civile et commerciale, et fournir toute information nécessaire à la bonne coopération à toutes les autorités ayant des responsabilités dans le domaine de la coopération judiciaire ;
- B.** Rechercher des solutions aux difficultés qui peuvent se présenter à l'occasion d'une demande de coopération judiciaire, sans préjudice du paragraphe 4 du présent article et de l'article 6 ;
- C.** Faciliter la coordination du traitement des demandes de coopération judiciaire dans l'État membre concerné, notamment lorsque plusieurs demandes des autorités judiciaires de cet État membre doivent être exécutées dans un autre État membre.

#### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE REQUÊTES DEPUIS 2017



---

## Les requêtes en 2022

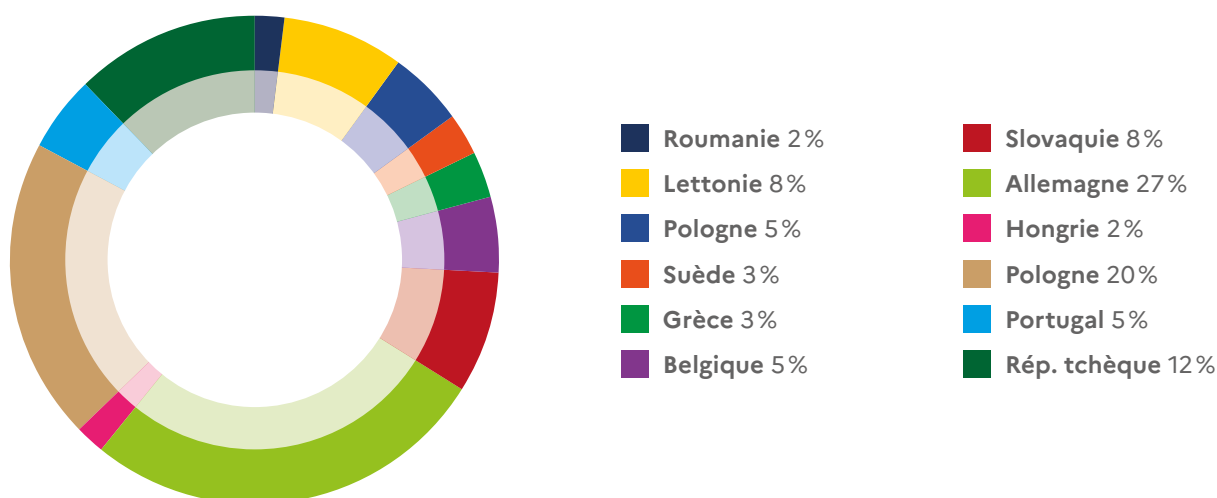
En 2022, le point de contact français a traité 100 requêtes de coopération dans le cadre du RJECC. Le nombre de requêtes s'est stabilisé par rapport à 2021. Il prend en compte les demandes de coopération reçues par un autre État membre ou à destination d'un autre État membre et les demandes d'information traitées par le point de contact. En effet, le réseau est également un outil d'assistance pour les praticiens français qui rencontrent des difficultés dans leurs dossiers transfrontières ou pour interpréter le droit européen.

---

## Les demandes de coopération reçues par la France

Les demandes de coopération adressées par les praticiens français au point de contact national constituent 52% des requêtes du réseau. Lorsqu'il a besoin d'informations complémentaires, le point de contact peut ensuite interroger son homologue dans un autre État membre (cf. graphique n°2). Sur les 48% des requêtes reçues par les autres États membres, le premier État requérant est l'Allemagne. Cette année, il représente 27% des requêtes reçues. Les demandes de coopération avec l'Allemagne ont augmenté au cours des dernières années (8% en 2019 ; 19% en 2020 et 2021). Comme en 2021, le second État membre en termes de nombre de requêtes reçues est la Pologne.

### REQUÊTES 2022 : ÉTATS REQUÉRANTS

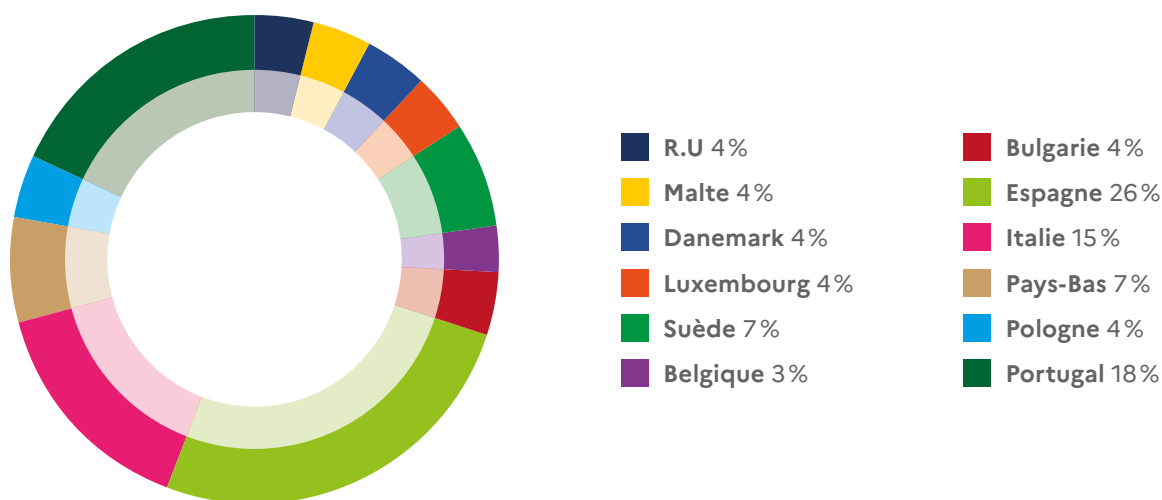


---

## Les demandes de coopération émises par la France

La France a été à l'initiative de 27 demandes de coopération à destination d'autres points contacts. Elle a interrogé ses homologues principalement pour obtenir des informations sur leur droit national, sur la reconnaissance et l'exécution des décisions dans cet État membre ou encore pour résoudre un problème de significations et/ou notifications avec les entités requises.

### REQUÊTES 2022 : ÉTATS DESTINATAIRES



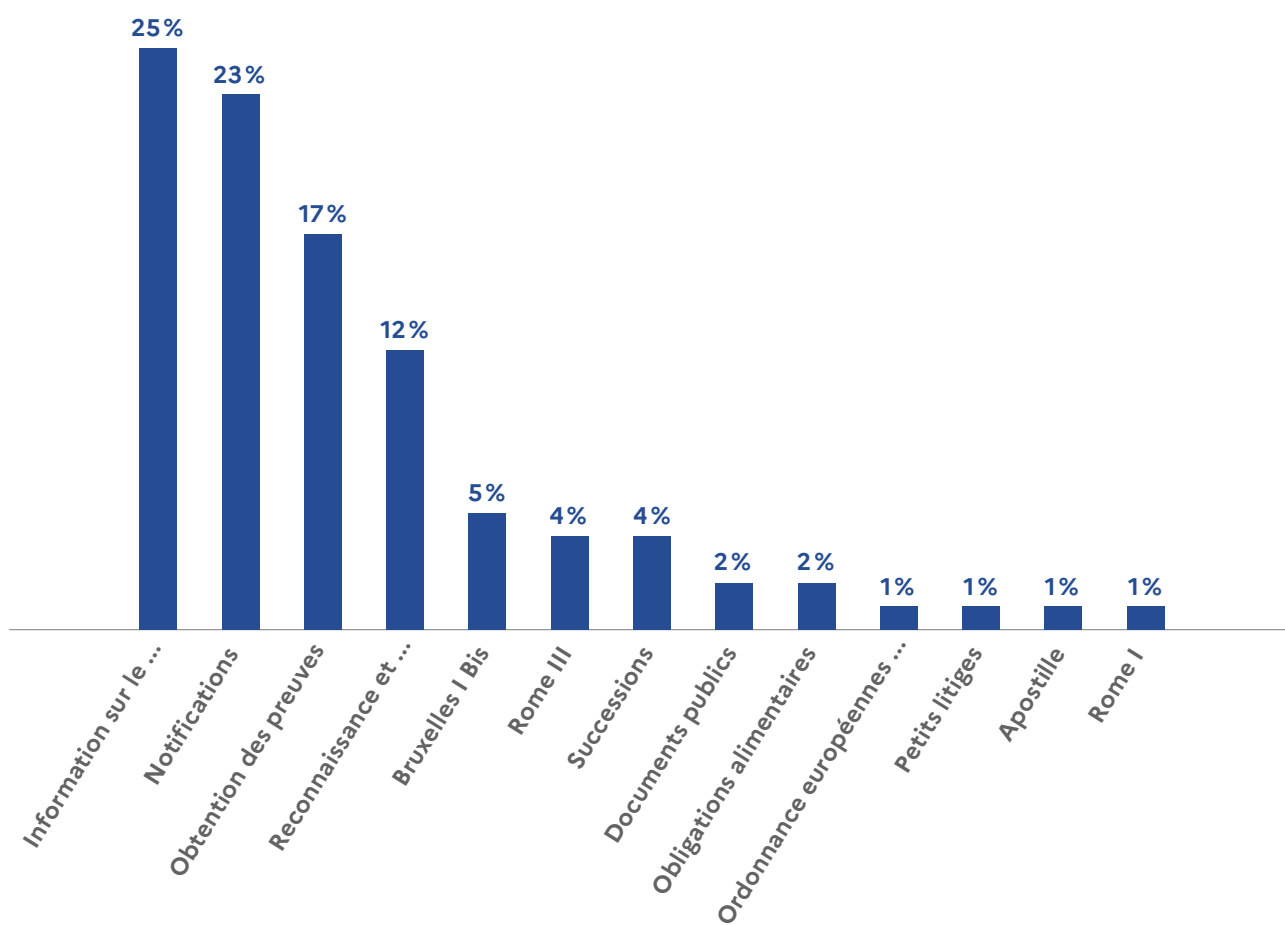
---

## La nature des requêtes traitées par le point de contact

La majorité des problèmes rencontrés par les praticiens tournent autour des questions d'accès au droit étranger et d'exécution des décisions au sein de l'espace européen. Sur les 100 requêtes reçues en 2022, un quart sont relatives à des demandes d'information sur le droit étranger et un tiers concernent la reconnaissance et l'exécution des décisions ou la signification des actes dans l'Union européenne.

Les demandes de notifications ont connu une baisse en 2022, passant de 35% à 23% des requêtes totales par rapport à 2021. En outre, les requêtes concernant des questions relatives au droit étranger ont augmenté (19% à 25% en 2022) et celles concernant les problèmes d'obtention des preuves dans l'Union européenne se sont stabilisées (15% en 2021).

## REQUÊTES 2022 : NATURE DE LA REQUÊTE







## LES RENCONTRES ENTRE LES MEMBRES DU RÉSEAU

---





Le réseau a pu se réunir à de nombreuses reprises en 2022, grâce aux réunions organisées par la Commission et celles proposées par le point de contact national.

---

## Les réunions RJECC organisées par la Commission

Habituellement, le réseau judiciaire européen se réunit six fois par an pour discuter de la mise en œuvre des instruments européens en matière civile et commerciale. Ces réunions organisées par la Commission européenne se tiennent soit à Bruxelles soit dans l'État membre à la tête de la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne.

L'année 2022 a débuté avec la réunion annuelle du réseau européen organisée les 27 et 28 janvier à Bruxelles. La réunion a eu pour objectif d'échanger sur la visibilité du réseau dans les différents États membres et les moyens d'améliorer le fonctionnement du réseau au niveau européen. Une partie de la réunion a également été consacrée à la présentation des initiatives européennes à venir en matière civile, les décisions de la CJUE importantes en 2021 et les bénéfices des financements européens pour améliorer la coopération judiciaire. Le point de contact national était accompagné pour cette réunion de la référente RJECC au Conseil supérieur du notariat et celle de l'Ordre des avocats aux Conseils.

La seconde réunion s'est tenue le 24 et 25 février 2022 à Paris à l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne. Elle a succédé à la cérémonie pour les 20 ans du RJECC organisée le 23 février dans le cadre du projet CLUE II. La thématique retenue pour cette réunion a été la refonte du règlement Bruxelles II bis dont l'entrée en application était prévue le 1<sup>er</sup> août 2022. La seconde journée a été partagée entre des discussions sur la mise en œuvre du règlement Bruxelles II bis et des rencontres bilatérales entre les autorités des États membres pour résoudre d'éventuelles difficultés dans des dossiers transfrontières.

L'année s'est poursuivie avec plusieurs autres réunions thématiques organisées à Bruxelles : en mai sur les règlements Bruxelles I bis et Titre exécutoire européen ; en juin sur les règlements Signification des actes dans l'UE et Obtention des preuves ; et en décembre sur le règlement Obligations alimentaires. La République Tchèque a ensuite succédé à la France à la présidence du Conseil de l'UE et a donc également organisé sa réunion du réseau à Prague. Cette réunion a eu pour thématique l'aide juridictionnelle transfrontière en application de la Directive 2003/8/CE. Il s'agit de la première fois qu'une réunion du réseau a pour objet l'aide juridictionnelle. En général, ces réunions RJECC durent une journée et demi à deux jours. Le point de contact national s'y est rendu à chaque fois accompagné d'une délégation d'experts et de praticiens français. Ces rencontres constituent des temps forts du réseau et sont l'occasion pour les praticiens du droit d'échanger avec leurs homologues des autres États membres.

---

## **Les réunions annuelles organisées par le point de contact national : un rendez-vous incontournable du réseau français.**

Chaque année, les membres français du RJECC se réunissent, sous forme d'une conférence organisée sur une journée. L'objectif de cet événement est d'entretenir le lien entre les différents acteurs du réseau (référénts magistrats en cour d'appel, avocats, notaires, commissaires de justice, magistrats de liaison, etc.) et de présenter les dernières actualités du droit de l'UE en matière civile et commerciale. Il est d'usage que les différentes professions, membres du réseau, accueillent à tour de rôle cette réunion.

### **Les 20 ans du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (le 23 février 2022).**

Le réseau a célébré en 2022 les 20 ans du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC). La présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) a permis de donner un écho particulier à cette conférence organisée le 23 février 2022 à Paris.

Cet événement, accueilli par le Conseil supérieur du notariat, a réuni le temps d'une journée les membres français et européens du réseau. Au total, 92 personnes ont participé à cette journée en présentiel dont 50 acteurs du réseau français et 42 membres des différents États membres. Les invités européens se sont déplacés à Paris pour cette conférence. Nombreux d'entre eux sont ensuite restés à Paris pour assister aux deux jours de réunion du réseau sur le règlement Bruxelles II ter, co-organisés par la Commission européenne.

L'objectif de cette conférence anniversaire, organisée dans le cadre du projet CLUE II, était de célébrer les réussites du RJECC et engager une nouvelle dynamique pour les prochaines années. Par conséquent, la journée s'est déroulée autour de trois tables rondes constituées d'intervenants représentant le réseau autant par son aspect interprofessionnel que par son côté européen. La première table-ronde avait pour objet la construction du droit international privé européen à l'origine de la création du réseau. Les échanges se sont poursuivis sur une seconde table ronde relative au RJECC et à la manière dont celui-ci constitue un soutien aux instruments européens de coopération. Les intervenants ont partagé ici les meilleures pratiques des réseaux nationaux. La journée s'est conclue avec un panel d'intervenants s'interrogeant sur l'avenir de la coopération judiciaire européenne à l'ère de la digitalisation de la justice. Les intervenants et les participants ont pu s'exprimer et suivre la journée en anglais et en français grâce à la présence d'interprètes. Pour finir, pour apporter une dimension festive à cette journée anniversaire du réseau, les participants ont pu se retrouver pour des moments de convivialité.



*Photo de groupe lors de la Conférence pour les 20 ans du RJECC le 23 février 2022, Conseil supérieur du notariat.*

### **La réunion annuelle 2022 co-organisée avec la Chambre nationale des commissaires de justice (le 12 janvier 2023).**

En raison de contraintes d'agenda, la réunion annuelle 2022 s'est tenue le 12 janvier 2023 dans les locaux de la Chambre nationale des commissaires de justice à Paris. La direction des affaires civiles et du sceau qui organisait l'évènement était représentée par son directeur, Rémi Decout-Paolini, qui a salué l'engagement de toutes les professions juridiques pour promouvoir la coopération judiciaire. Il a par ailleurs rappelé le rôle essentiel joué depuis 20 ans par le RJECC pour renforcer les droits et libertés du justiciable européen. Benoit Santoire, nouveau président de la CNCJ, s'est félicité d'accueillir cette manifestation au nom de la nouvelle profession des commissaires de justice et assuré le réseau français de son soutien à travers le délégué aux affaires européennes. La journée qui a réuni 48 praticiens a été l'occasion de dresser le bilan du projet CLUE II (Connaître la législation de l'Union Européenne) en abordant le sujet sous un angle résolument pragmatique à travers la question suivante : quelle aide concrète peut apporter le RJECC à un professionnel du droit confronté au traitement d'un dossier transfrontière ?

La majorité des problèmes rencontrés par les praticiens tournant autour des questions d'accès au droit étranger et d'exécution des décisions au sein de l'espace européen, le programme de la réunion annuelle s'est donc articulé autour de ces deux thématiques.

Après une présentation de l'activité du réseau en 2022 qui a mis en lumière les dernières réalisations (nouvelle vidéo, nouveaux séminaires en matière civile et commerciale, podcasts, guides), la journée a débuté avec un premier panel sur le rôle du juge et des parties dans la recherche du contenu du droit étranger et une présentation des outils développés pour favoriser l'accès au droit étranger. Le second panel a mis à l'honneur des initiatives locales développées pour renforcer les liens entre collègues magistrats européens, ou développer des actions de formation commune magistrats /avocats. Le troisième panel, consacré aux procédures européennes d'exécution transfrontière, a évoqué successivement les règles européennes et nationales en matière d'exécution, l'importance de la signification et le rôle des commissaires de justice, et la place des autorités centrales. Cette réunion a été également l'occasion d'échanger sur les réussites du réseau et les améliorations à apporter à l'occasion d'un atelier dédié. Cet atelier participatif associant toute la salle était destiné à recueillir les meilleures idées pour l'avenir du réseau.



*Réunion annuelle, le 12 janvier 2023, amphithéâtre de la Chambre nationale des commissaires de justice*





## LA PROMOTION DU RJECC : LE PROJET "CLUE"

---



---

## **La présentation du projet CLUE « Connaître la législation de l'Union européenne »**

Cofinancé par l'Union européenne, le projet CLUE a pour objectif de promouvoir le RJECC en France. Il a vu le jour en 2019 et, pendant deux ans, a permis de développer des actions de communication et de formation à destination des praticiens français. Il a ensuite été renouvelé pour deux années supplémentaires en début 2021 et a poursuivi le travail initié pour accroître la visibilité du RJECC et animer le réseau français grâce au développement de différents outils et activités.

Mis en œuvre par le point de contact national du RJECC, le projet est réalisé en étroite collaboration avec les partenaires représentant des professions : le Conseil national des Barreaux, la Délégation des Barreaux de France, le Conseil supérieur du notariat et la Chambre nationale des commissaires de justice. Leur participation ainsi que celle de l'ensemble des membres du réseau (au niveau national et au niveau local par le biais des référents en cour d'appel) est essentielle pour continuer de faire du RJECC un vecteur de diffusion du droit de l'UE en France et un canal d'échange informel entre les professions juridiques.

---

## **Les activités du projet CLUE II mis en œuvre en 2022**

### **Les séminaires sur les dossiers familiaux transfrontières**

Les derniers séminaires sur les dossiers familiaux transfrontières se sont déroulés en 2022 à Paris et à Montpellier. En effet, le troisième séminaire CLUE II sur « Le RJECC et les dossiers familiaux transfrontières » s'est tenu en présentiel à Paris au Conseil national des barreaux le 1<sup>er</sup> avril 2022. Le quatrième et dernier séminaire sur la thématique famille a été accueilli par la cour d'appel de Montpellier le 7 octobre 2022.

Lors de ces journées, avocats, notaires, commissaires de justice, magistrats et greffiers de la région sont réunis pour échanger sur les problématiques européennes en matière familiale. Les intervenants ont proposé des présentations théoriques et pratiques à l'occasion de trois tables rondes organisées sur le divorce et l'autorité parentale, les régimes matrimoniaux et les obligations alimentaires.

Depuis 2019, cette formation a été dispensée à Lyon, Rennes, Lille, Aix-en-Provence, Agen, Strasbourg, Dijon et Bordeaux.

## Les nouveaux séminaires relatifs aux procédures civiles et commerciales transfrontières

À partir de mai 2022, une nouvelle formation a été proposée sur le RJECC et les procédures civiles et commerciales transfrontières.

Cette nouvelle série de séminaire suit le format de celui en matière familiale. Ouverte à l'ensemble des praticiens du droit (magistrats, personnels de greffes, juges consulaires, avocats, commissaires de justice, notaires), la journée se déroule autour de l'étude d'un cas pratique. À l'occasion de deux tables rondes, les intervenants abordent de manière pratique les différents instruments européens en matière civile et commerciale (Règlement Bruxelles I bis, Règlement Rome I, Règlement Significations, Règlement Obtention des preuves, etc.). Un focus est notamment fait sur les problématiques auxquelles sont confrontées les praticiens du droit dans leurs dossiers transfrontières telles que l'utilisation des certificats européens, la signification des actes dans l'UE ou encore le recouvrement des créances transfrontières

La première édition du séminaire sur « Le RJE et les litiges transfrontières en matière civile et commerciale » a été accueilli par l'Ordre des avocats à l'hôtel de Maliverny à Aix-en-Provence le 17 juin 2022. Le deuxième séminaire s'est déroulé à la cour d'appel de Paris le 23 septembre 2022, le troisième séminaire à la Maison de l'avocat de Nantes le 17 octobre 2022 et le dernier à la cour d'appel de Reims le 25 novembre 2022.



Photo des intervenants prise lors du séminaire de Reims le 25 novembre 2022



## Les évènements du RJECC (les 20 ans du RJECC et la réunion annuelle)

L'évènement pour les 20 ans du RJECC organisée en février 2022 ainsi que la réunion annuelle du RJECC co-organisée avec la Chambre nationale des commissaires de justice, mentionnés ci-dessus, se sont inscrits dans le cadre du projet CLUE II. Ils ont bénéficié du financement du projet ainsi que du soutien de la chargée de projet mis à la disposition du ministère de la Justice aux côtés du point de contact national pour leur mise en œuvre.

## Le podcast Droit vers l'Europe pour appliquer les règlements européens

En juin 2022, le ministère de la Justice et ses partenaires, membres du RJECC, ont lancé le podcast « Droit vers l'Europe »

L'objectif du podcast est de faciliter l'application des instruments de coopération judiciaire en matière civile et commerciale dans un dossier transfrontière. Il offre une information pratique pour les magistrats, avocats, notaires, commissaires de justice ou greffiers. Durant 15 épisodes, des experts en droit apportent un éclairage précis sur la circulation des décisions de justice et des actes authentiques, les règles de compétences juridictionnelles ou encore sur la détermination de la loi applicable dans un litige. En 6 à 10 minutes d'écoute, les épisodes permettent de répondre à des questions sur l'utilisation des instruments de coopération judiciaire ou sur les réflexes à adopter dans un dossier européen.

Les podcasts sont disponibles sur le site [justice.gouv.fr](https://justice.gouv.fr) et sur les [plateformes d'écoute](#) (Spotify, Deezer, Podcast Addict, Amazon Music, Google Podcasts).



## La présentation animée du portail européen e-Justice

Pour compléter la première vidéo sortie en 2019 sur le RJECC, une nouvelle vidéo a été conçue pour présenter le [portail européen e-Justice](#). Publiée en décembre 2022, cette présentation animée de 2 minutes vise à encourager les professionnels du droit à utiliser les outils pratiques du portail européen e-Justice.

Le but est de conduire les praticiens à adopter des réflexes européens soit en consultant le portail e-justice, soit en saisissant leur référent RJECC. La vidéo est disponible sur [Youtube](#).



## Les fiches pratiques pour les avocats et notaires

Afin de compléter ce qui avait déjà été fait lors du projet CLUE II avec la publication d'un guide pratique à destination des magistrats référents RJECC en cour d'appel, le ministère propose désormais des fiches pratiques à destination des avocats et des notaires.

Ces fiches d'information sur le RJECC de 3 à 4 pages offrent des renseignements concrets sur l'aide que peut apporter le réseau. Elles présentent les outils disponibles pour les avocats ou les notaires. Elles ont été transmises au Conseil national des barreaux et la Délégation des barreaux de France pour les avocats et au Conseil supérieur du notariat pour les notaires afin de permettre une diffusion large aux praticiens concernés.

Elles sont disponibles depuis janvier 2023 sur la page RJECC sur [justice.gouv.fr](http://justice.gouv.fr) :

- [la fiche d'information pour les notaires](#)
- [la fiche d'information pour les avocats](#)

## Les newsletters

Depuis 2019, le RJECC propose sa newsletter diffusée largement et à destination de l'ensemble des professionnels du droit. Elle comprend des points réguliers sur l'actualité, la jurisprudence européenne, les nouveaux textes européens et les rendez-vous du réseau à ne pas manquer. Le rythme s'est un peu ralenti en 2022 avec 5 newsletters publiés au cours de l'année.

Les dernières newsletters sont disponibles sur [la page RJECC](#) sur justice.gouv.fr. Il est également possible de retrouver l'ensemble des numéros sur [le site de la Délégation des barreaux de France](#).

## La page RJECC sur justice.gouv.fr et sur l'intranet de la direction des affaires civiles et du sceau

La page RJECC sur le site internet du ministère de la Justice a été complètement refondue en mars 2022. Sur cette page, il est désormais possible d'accéder à l'ensemble des informations concernant le réseau français tels que les liens utiles vers le portail e-justice, les coordonnées des référents, les outils développés dans le cadre du projet (fiches d'information pour les avocats et notaires, rapports d'activité, podcasts, newsletters ou vidéos). La page est régulièrement mise à jour avec les actualités du réseau et les événements à venir.

Elle se trouve dans la rubrique Europe et International puis dans Justice européenne. Il est également possible d'y accéder sur [ce lien](#).

De la même manière, la page RJECC sur le site intranet du ministère de la Justice a été actualisée avec les dernières informations et outils utiles. Tous les articles publiés récemment sur les événements du réseau sont regroupés dans cet espace. Cette page est ouverte seulement aux magistrats, fonctionnaires et contractuels du ministère et des juridictions.



# REMERCIEMENTS

---



Le début d'année 2023 marquera pour le réseau français la fin du projet CLUE.

Le DEDIPE tient à remercier chaleureusement Priscille de Cambourg, chargée de projet, dont la mission d'une durée de deux ans s'est achevée le 31 janvier 2023.

Son investissement total dans cette entreprise, son esprit d'initiative et sa réactivité ont été unanimement salués et ont grandement contribué à la réussite de ce projet qui a rendu le RJECC plus visible.



---

## NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

---

## NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.





